

# Fiche de données de sécurité

en conformité avec le règlement CE N° 1907/2006

Dénomination Commerciale: Produit à base de carbonate de calcium naturel

Date de révision: 04/01/2017

Version: 334-6

Date de publication: 04/01/2017

Page: 1 / 7



## SECTION 1 : Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

### 1.1 Identificateur du produit

Nom de la substance/

Dénomination commerciale : **K4 en granulométries 10-15-20-30-45-60-80**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Séparation de poudre et poussière d'essai

Utilisations déconseillées : -

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : KSL staubtechnik gmbh

Rue/ Code postal : Westendstrasse 11

Identifiant / Code postal/ Place : DE - 89415 Lauingen

Téléphone/ Fax/ E-mail : +49 (0) 9072 / 95 00-0 / Fax : -50 / info@ksl-staubtechnik.de

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

+49 (0) 9072 / 95 00-0 (Accessibilité : Lu-Jeu 08h00-16h00, Ven 08h00-12h00)

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### 2.1.1 Classification en conformité avec le règlement (CE) N° 1272/2008

Aucune matière ou mélange dangereux, en conformité avec la réglementation CE N° 1272/2008

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### 2.2.1 Éléments d'étiquetage en conformité avec le règlement (CE) N° 1272/2008

Non concerné par l'étiquetage en conformité avec la réglementation CE N° 1272/2008

### 2.3 Autres dangers

En conformité avec les données disponibles sur le carbonate de calcium naturel, le produit ne présente pas de risque pour la santé humaine ou animale, dans des conditions normales d'utilisation.

## SECTION 3 : Composition/ informations sur les composants

### 3.1 Substances

Ce produit est un mélange.

### 3.2 Mélanges

Composition/Informations relatives aux composants

Description du mélange : Produit à base de carbonate de calcium naturel

Composants dangereux : Aucun

Nom	N° CAS	N° CE	Fourchette de concentration [M.-%]	N° reg. (REACH)	Classification en conformité avec le règlement (CE) N° 1272/2008
Carbonate de calcium - CaCO <sub>3</sub>	1317-65-3	215-279-6	>= 99%	exempt	non applicable

## SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Remarques d'ordre général :

Si les symptômes persistent, il est recommandé de consulter le médecin. Veuillez décrire au médecin la substance ou le produit et les mesures prises.

**Après inhalation :**

Faire sortir la personne à l'air frais.

**Après contact avec la peau :**

Laver à l'eau et au savon.

**Après contact avec les yeux :**

En maintenant les paupières ouvertes, rincer abondamment à l'eau.

# Fiche de données de sécurité

en conformité avec le règlement CE N° 1907/2006

Dénomination Commerciale: Produit à base de carbonate de calcium naturel

Date de révision: 04/01/2017

Version: 334-6

Date de publication: 04/01/2017

Page: 2 / 7



## Après ingestion :

Rincer la bouche abondamment à l'eau.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

La poudre peut irriter les yeux et les voies respiratoires.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction :

#### Adaptés :

Jet d'eau pulvérisée, mousse résistant aux alcools

#### Inadaptés :

Jet d'eau concentré et poudre : Risque de mélange et création de nuage de poussière

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou le mélange

Aucun

### 5.3 Conseils aux pompiers

Aucune

### 5.4 Instructions complémentaires

Aucune action requise car le mélange n'est pas combustible.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Non-secouristes

Porter un équipement de protection tel que décrit à la Section 8. Suivre les instructions pour une utilisation en toute sécurité, tel que décrit à la Section 7.

#### 6.1.2. Secouristes

Les plans d'urgence ne sont pas nécessaires. En cas de concentration élevée de poussières, une protection respiratoire est nécessaire.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune mesure particulière de protection de l'environnement n'est nécessaire.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### 6.3.1 Remarques sur le confinement

Éviter la création de poussière.

#### 6.3.2 Remarques sur le nettoyage

Absorber ou aspirer le mélange mécaniquement. Pour l'élimination, recueillir dans des conteneurs prévus à cet effet, en conformité avec la réglementation locale.

#### 6.3.3 Instructions sur les méthodes de nettoyage et de confinement inadéquates

Le nettoyage par souffleur est interdit.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Pour l'élimination, consulter la Section 13 de la Fiche de données de sécurité (FDS).

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### 7.1.1 Instructions pour la manipulation en toute sécurité

Éviter la formation et les dépôts de poussières.

#### Mesures pour la protection contre les incendies et les explosions

Aucune

#### Mesures pour éviter la production de particules en suspension et de poussières

Essuyer uniquement avec un agent nettoyant adapté. Pour le nettoyage, employer des méthodes adaptées à sec, dans la mesure du possible, telles que l'aspiration, afin d'éviter la création de poussière.

#### Mesures de protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout, les eaux ou le sol.

Éviter le contact avec des acides.

#### 7.1.2 Instructions pour les mesures générales d'hygiène

Lors des travaux, ne pas boire, manger ou fumer. Se laver les mains après utilisation ou contact. Dans des atmosphères poussiéreuses, utiliser des appareils respiratoires et des lunettes de protection.

# Fiche de données de sécurité

en conformité avec le règlement CE N° 1907/2006

Dénomination Commerciale: Produit à base de carbonate de calcium naturel

Date de révision: 04/01/2017

Version: 334-6

Date de publication: 04/01/2017

Page: 3 / 7



## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Informations sur les conditions de stockage

Stocker les récipients secs. Ne pas stocker avec des acides.

### Exigences pour les installations de stockage et les récipients

Conserver dans des récipients secs et étanches, de préférence les récipients d'origine.

### Classe de stockage :

VC1 : 13 (solides non inflammables)

### Autres informations :

Pas de décomposition si stocké et utilisé selon les spécifications.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

### Lignes directrices sectorielles et pour l'industrie

Pour les utilisateurs finaux, (voir la Section 1.2), aucune information complémentaire n'est disponible.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec des valeurs de limite relative pour le lieu de travail à surveiller:

Identité chimique	N° CAS	N° CE	Valeur de limite nationale	Type d'exposition	Commentaire / Disposition légale
Valeur limite générale de poussière	-	-	1,25 (A) mg/m <sup>3</sup> (respirable)	par inhalation	Valeur limite pour le lieu de travail TRGS 900
Valeur limite générale de poussière	-	-	10 (E) mg/m <sup>3</sup> (inhalable)	par inhalation	Valeur limite pour le lieu de travail TRGS 900

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Des mesures de protection individuelle et techniques combinées sont souvent nécessaires pour la conformité avec les valeurs limites relatives au lieu de travail. Pour les méthodes de mesure recommandées pour les mesures sur le lieu de travail consulter les documents professionnels joints. Pour les utilisateurs identifiés (Section 1.2), des dispositifs de vérification technique et des mesures de protection individuelle sont recommandés.

Aérer selon besoin pour contrôler la poussière dans l'air. En cas de niveau de poussière élevé dans l'air, utiliser un système d'aération.

#### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Généralités :

Si le produit est utilisé comme prévu, aucun équipement de protection personnelle n'est requis. Manipuler le produit en conformité avec les instructions de sécurité.

##### Protection des yeux/du visage

En cas de production de poussière, porter des lunettes de protection fermées en conformité avec la norme EN 166.

##### Protection des mains/cutanée

Pour les personnes à peau sensible le produit peut être légèrement irritant en raison de la friction mécanique. Si nécessaire, porter des lunettes de protection en conformité avec la norme EN 374.

##### Protection respiratoire

Si les valeurs limite d'exposition sont dépassées (par ex. en cas de manipulation ouverte d'un produit à base de poudre) un appareil respiratoire adapté, prévu d'un filtre à particules P2 doit être utilisé, en conformité avec la norme 143.

##### Mesures d'hygiène

Lors des travaux, ne pas boire, manger ou fumer. Laver les mains avant de partir en pause et après avoir terminé les travaux et prendre une douche si nécessaire. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Après le travail les ouvriers doivent se laver ou prendre une douche et utiliser des produits pour le soin de la peau. Nettoyer les vêtements contaminés, chaussures, montres, etc., avant de les réutiliser.

#### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir les Sections 6 et 7. Aucune intervention n'est nécessaire.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(a)	<b>Apparence :</b>	- État d'agrégat	poudre - solide
		- Couleur	blanc
(b)	<b>Odeur</b>		sans odeur
(c)	<b>Seuil d'odeur :</b>		non applicable
(d)	<b>Valeur pH :</b>		8,5 - 9,5 (100 g/l à 20° C)
(e)	<b>Point de fusion / Point de congélation :</b>		1340° C (102 bar) / non applicable
(f)	<b>Point d'ébullition et plage d'ébullition :</b>		non applicable, car la décomposition chimique survient avant d'atteindre le point d'ébullition
(g)	<b>Point d'éclair :</b>		non applicable car il ne s'agit pas de liquide
(h)	<b>Taux d'évaporation :</b>		non applicable car il ne s'agit pas de liquide
(i)	<b>Inflammabilité (solide, gazeux) :</b>		non applicable
(j)	<b>Limites d'explosion inférieures :</b>		non applicable
(k)	<b>Pression de la vapeur :</b>		non applicable
(l)	<b>Densité de la vapeur :</b>		non applicable
(m)	<b>Densité relative :</b>		2,6 - 2,8 (à 20° C)

# Fiche de données de sécurité

en conformité avec le règlement CE N° 1907/2006

Dénomination Commerciale: Produit à base de carbonate de calcium naturel

Date de révision: 04/01/2017

Version: 334-6

Date de publication: 04/01/2017

Page: 4 / 7



(n)	<b>Solubilité :</b>	dans l'eau : 0,014 g/l (20° C)   0,018 g/l (75° C)
(o)	<b>Coefficient de partition :</b>	n-octanol/eau >1 (estimation)
(p)	<b>Température d'auto-inflammation :</b>	> 300° C
(q)	<b>Température de décomposition :</b>	> 825° C pour CaO + CO <sub>2</sub>
(r)	<b>Viscosité :</b>	non applicable car il ne s'agit pas de liquide
(s)	<b>Propriétés explosives :</b>	non explosif ni pyrotechnique. Pas de production de gaz ni de réactions chimiques exothermiques autoentretenues.
(t)	<b>Propriétés comburantes</b>	non applicable, le mélange n'a pas de propriétés comburantes

## 9.2 Autres informations

Non applicable

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue en cas de manipulation et stockage adaptés.

### 10.2 Stabilité chimique

Le mélange est stable dans des conditions normales de pression et température ambiante.  
Stable dans des conditions de stockage recommandées. Pas de décomposition si utilisé comme prévu.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses possibles avec, par exemple, le fluor, le magnésium ou l'aluminium en cas d'exposition à la chaleur. En présence d'acides, de composants à base d'ammonium acide, de sels acides ou des températures élevées (>825 C), des réactions impliquant une dispersion de dioxyde de carbone CO<sub>2</sub> peuvent survenir (risque d'étouffement/risque d'explosion dans des récipients fermés).

### 10.4 Conditions à éviter

La présence d'eau ou d'humidité peut entraîner la formation de grumeaux et la perte de qualité du produit.  
Températures > 100° C

### 10.5 Matières incompatibles

Éviter le contact avec des acides.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique à des températures supérieures à 825° C ; formation de CO<sub>2</sub> et CaO

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Aucune information toxicologique n'est disponible pour le produit. Le carbonate de calcium étant une roche de la surface de la terre et un composant naturel et indispensable de l'eau naturelle à l'état dissolu, la toxicité chronique ainsi que les effets sensibilisants peuvent être exclus.

#### Toxicité aiguë

LD50 par voie orale : > 5 000 mg /kg, destiné aux espèces: Rat

#### Corrosion-/irritation cutanée

Selon les critères de classification de l'UE le produit ne doit pas être considéré comme un irritant de la peau.

#### Lésion/-irritation oculaire

Selon les critères de classification de l'UE le produit ne doit pas être considéré comme un irritant pour les yeux.

#### Sensibilisation de voies respiratoires / de la peau

Aucune donnée n'est disponible / pas de matières dangereuses

#### Mutagénicité

Aucune donnée n'est disponible / pas de matières dangereuses

#### Cancérogénicité

Aucune donnée n'est disponible / pas de matières dangereuses

#### Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée n'est disponible / pas de matières dangereuses

#### Danger par l'aspiration

Aucune donnée n'est disponible / pas de matières dangereuses

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles, en cas d'exposition unique

Aucune donnée n'est disponible / pas de matières dangereuses

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles suite à une exposition répétée

Aucune donnée n'est disponible / pas de matières dangereuses

#### Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques suite à une exposition de courte et de longue durée

##### Exposition

##### Effets immédiats

Possibilité d'irritation des yeux et des voies respiratoires par effet des corps étrangers

##### Effets chroniques suite à une exposition continue

Aucune donnée n'est disponible / pas de matières dangereuses

# Fiche de données de sécurité

en conformité avec le règlement CE N° 1907/2006

Dénomination Commerciale: Produit à base de carbonate de calcium naturel

Date de révision: 04/01/2017

Version: 334-6

Date de publication: 04/01/2017

Page: 5 / 7



## SECTION 12 : Informations écologiques

Pas de données écotoxicologiques disponibles pour le produit. Le carbonate de calcium est une roche à l'état solide à la surface de la terre. À l'état dissous, la substance est un composant naturel et indispensable de l'eau naturelle. Les incidences néfastes pour l'environnement peuvent donc être exclues.

### 12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons :

LC50 : > 10 000 mg/l

Durée d'exposition : 96 h

Espèces : Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques :

EC50 : > 1 000 mg/l

Durée d'exposition : 48 h

Espèces : Daphnia magna (puce d'eau)

Toxicité pour les algues :

EC50 : > 200 mg/l

Durée d'exposition : 72 h

Espèces : Desmodesmus subspicatus (algue verte)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Le carbonate de calcium n'est pas biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles

### 12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Pas de données disponibles

### 12.6 Autres effets néfastes

À l'état solide, ces minéraux sont des composants principaux des roches à la surface de la terre. À l'état dissous, il s'agit de composants naturels et indispensables de l'eau naturelle. Ces minéraux ne sont pas biodégradables. Les effets négatifs sur l'environnement sont donc à exclure.

Il est toutefois important de préciser de manière restrictive que des accumulations de ces minéraux peuvent avoir des effets nocifs sur les organismes aquatiques de l'eau naturelle (perturbation de la microflore et microfaune dans les sédiments et, par conséquent des effets nocifs sur les organismes aquatiques supérieurs).

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Le produit peut être éliminé avec les déchets ménagers, en conformité avec la réglementation locale. Recueillir le produit à l'état sec. Éliminer en grande quantité en conformité avec la réglementation locale officielle.

#### Recommandation

Se conformer aux codes de déchet lors de la remise à l'entreprise de collecte.

#### Code de déchets selon le Catalogue européen des déchets (CED)

010410 – déchets poudreux et poussiéreux

#### Traitement des lots purifiés/ non propres

150106 – lots mélangés selon le recyclage spécifique des matériaux

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

Le produit n'est pas dangereux selon la réglementation de transport (ADR, RID, ADN, IMDG, ICAO/IATA).

### 14.1 Numéro ONU

Non applicable

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

### 14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable

# Fiche de données de sécurité

en conformité avec le règlement CE N° 1907/2006

Dénomination Commerciale: Produit à base de carbonate de calcium naturel

Date de révision: 04/01/2017

Version: 334-6

Date de publication: 04/01/2017

Page: 6 / 7



## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de mesures particulières

## 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Le produit ne rentre pas dans le cadre des obligations d'enregistrement législatives du Règlement CE 1907/2006 (REACH).

#### Réglementation européenne

##### Réglementation nationale

Lors de la manipulation de ce produit, les dispositions légales dans la version actuelle doivent être respectées, y compris

VwVwS Wassergefährdungsklasse: (classe de contamination de l'eau) 0 - GTN - pas de contamination de l'eau

Prescription technique allemande TRGS 559 "poussières minérales"

Réglementation technique allemande TRGS 500 "Mesures de protection"

Réglementation technique allemande TRGS 900 "Seuils de travail"

Directive technique allemande relative au maintien de la pureté de l'air" (TA-Luft)

Règlement sur les soins de la santé au travail (ArbMedVV)

BG-Principes fondamentaux relatifs aux examens préventifs spécifiques à la médecine du travail

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

## SECTION 16 : Autres informations

### 16.1 Modifications par rapport à la version précédente

Révision éditoriale

Supprimez les références à 1999/45 / CE et 67/548 / CEE sous les rubriques 2 et 3

### 16.2 Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen ADN relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADN	Accord européen ADN relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies routière
ArbMedVV	Règlement sur les soins de la santé au travail Loi fédérale sur la limitation des nuisances
BG	Association professionnelle
CAS	Chemical Abstracts Service (Service d'identification des produits chimiques)
CLP	Classification, labelling and packaging (Verordnung (EG) Nr. 1272/2008) (Classification, étiquetage et emballage (règlement (CE) n. 1272/2008)
IATA	International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien)
ICAO	International Civil Aviation Organization (OACI Organisation de l'aviation civile internationale)
IMDG	International agreement on the Maritime transport of Dangerous Goods (Accord international sur les transports maritimes de marchandises dangereuses)
PBT	Persistent, bio-accumulative and toxic (Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques)
REACH	Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals (Verordnung (EG) 1907/2006) (Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques (règlement (CE) n ° 1907/2006)
RID	Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses
SDB	FDS, Fiches de données de sécurité
TRGS	Réglementation technique pour les substances dangereuses
VCI	Association de l'industrie chimique VCI e.V.
vPvB	Very persistent, very bioaccumulative (très persistantes, à fort potentiel de bioaccumulation)
VwVwS	Réglementation administrative relative à la classification des substances dangereuses pour l'eau dans la classe de polluants aquatiques

### 16.3 Bibliographie et documentation

Les sources pour les données principales et les informations techniques sont les informations reçues des fabricants et des fournisseurs de matière première ou base de données de l'ECHA pour l'inventaire de classification et l'étiquetage.

### 16.4 Des méthodes conformes à l'article 9 du règlement (CE) N° 1272/2008 ont été employées pour évaluer les informations dans le but de leur classification,

Aucune évaluation du mélange n'a été réalisée par nos soins.

Les principes d'extrapolation pour la classification des mélanges en conformité avec le règlement (CE) N° 1272/2008, article 6, paragraphe 5 ont été appliqués.

La classification de la classe de pollution aquatique de ce mélange a été réalisée selon le Point 3, Annexe 4, de VwVwS.

## Fiche de données de sécurité

en conformité avec le règlement CE N° 1907/2006

Dénomination Commerciale: Produit à base de carbonate de calcium naturel

Date de révision: 04/01/2017

Version: 334-6

Date de publication: 04/01/2017

Page: 7 / 7



### 16.5 Formation des ouvriers

En plus des programmes de formation pour les employés en matière de santé, sécurité et environnement, les entreprises doivent s'assurer que les employés lisent et comprennent ces données de sécurité et qu'ils sont capables de mettre en œuvre ces exigences.

### 16.6 Autres informations

Le produit peut être utilisé en toute sécurité dans la production d'emballages alimentaires. Aucun produit antibiotique, bactéricide ou fongicide n'est utilisé pour la fabrication de nos produits.

### 16.7 Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité pour notre produit et sont basées sur nos connaissances actuelles. Elles n'impliquent aucune garantie concernant les propriétés du produit et ne justifient aucun rapport contractuel juridique. Cette fiche de données de sécurité doit être utilisée comme référence. Bien que cette fiche de données de sécurité ait été rédigée avec le plus grand soin, elle ne fournit aucune garantie concernant la précision des données ni aucune responsabilité pour les conséquences entraînées par les erreurs d'impression, d'imprimerie ou de transcription. La législation et les règlements existants doivent être respectés, y compris ceux qui ne sont pas mentionnés dans cette fiche de données, par le destinataire de nos produits, sous sa responsabilité.